

# [WIN] - [PAY] Il manque un agent dans l'état du supplément familial (SFT), comment corriger ?

Dans un premier temps, il faut savoir que pour la déclaration aux Fonds Nationaux de Compensation (FNC) du supplément familial de traitement (SFT), seuls les agents fonctionnaires (titulaires ou stagiaires) ayant droit ou non au SFT sont concernés.

Il conviendra donc de vérifier que l'agent possède bien un modèle correspondant :

- 9005 : CNRACL titulaire ;
- 9006 : CNRACL stagiaire ;
- 9007 : IRCANTEC indicé titulaire.

Par extension, certaines collectivités ont besoin que cet état inclue tous les agents percevant du SFT, y compris les non titulaires.

Dans ce cas, cochez la case « inclure les agents contractuels percevant du SFT »

**Etat du supplément familial**

### Edition de l'Etat du Supplément Familial

**Période souhaitée**

Prédéfinie  Mensuel  Trimestriel  Annuel

Jun 2019

Autre : Du mois de Jun 2019 au mois de Jun 2019

Période souhaitée du 01/01/2019 au 31/12/2019

Inclure les agents contractuels percevant du SFT (Non demandé pour la déclaration au FNC)

Paramétrer Imprimer Aperçu Fermer

Sont concernés par le supplément familial : les fonctionnaires et les agents stagiaires dont la rémunération est calculée par référence aux traitements des fonctionnaires ou évolue comme ces traitements